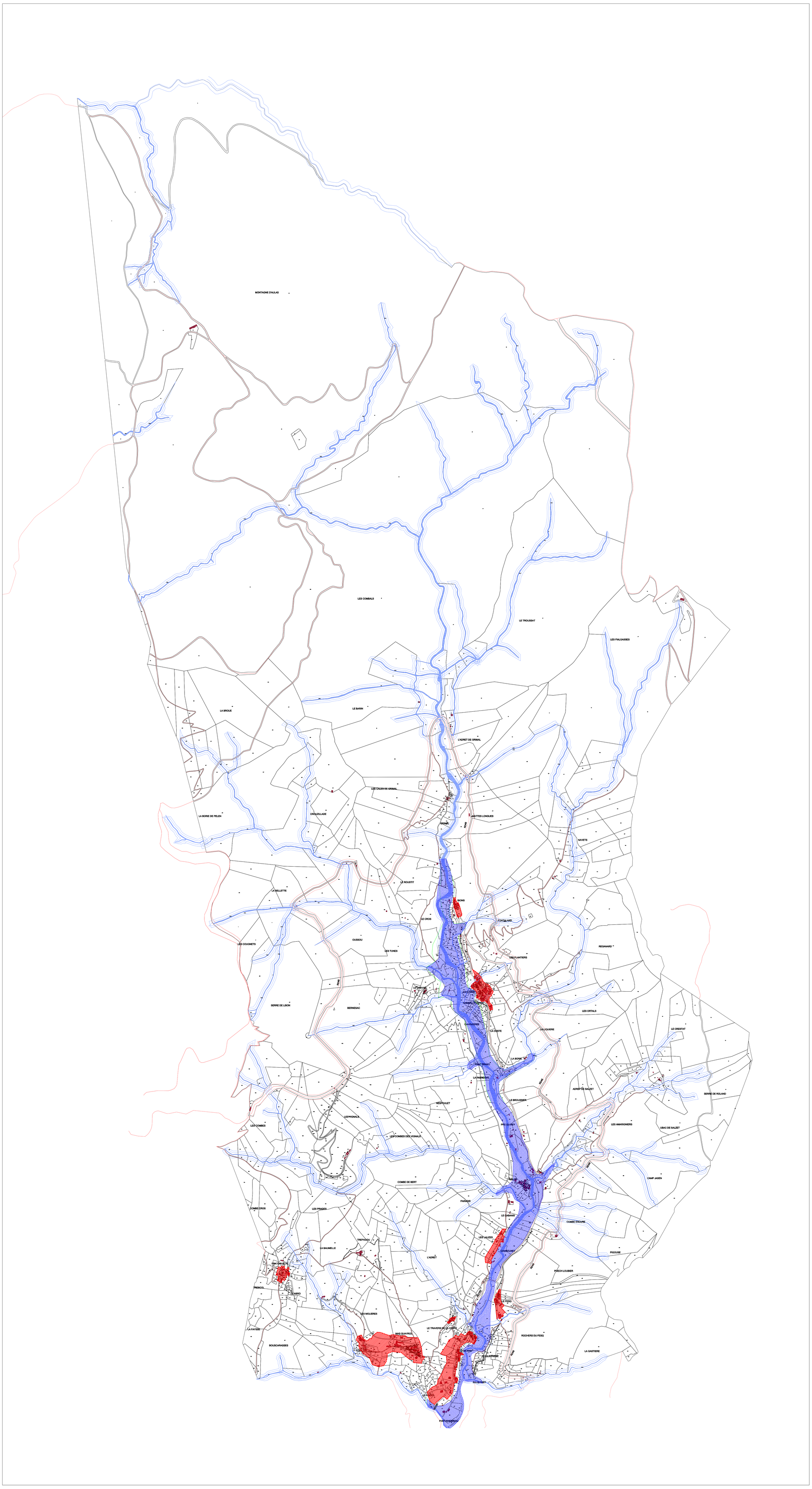

Commune de ARPHY

(GARD)

CARTE COMMUNALE 1/2

Dossier Approuvé

Mars 2014

ech 1/8000°

Recul de 15m par rapport à l'axe de la voie RD48

Zone où les constructions sont autorisées

Zone inondable d'aprés l'étude hydrogéomorphologique

Emprise de 20m part et d'autre des cours d'eau et emprise de 10m inconstructible pour risque d'érosion des berges

Nouvelles constructions ne figurant pas sur le cadastre

Jacqueline VINCENT
Architecte dplg
30750 Dourbies

La géométrie des fonds de plan, la position des constructions sont données à TITRE INDICATIF.
Elles n'engagent en aucun cas la responsabilité de l'auteur du plan.
Les limites de zones correspondent en général à des limites concrètes (limites cadastrales, chemins, cours d'eau ...) elles peuvent être interprétées à quelques dizaines de mètres prés.